

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 18 octobre 2012

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2012-10-10-2

**Service consulté**

**AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS FAMILIAUX  
TRES SOCIAUX DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat mise en place à compter de 2011, 9 opérations de production de logements très sociaux (PLAI) sont éligibles à une subvention départementale pour un montant de 200 000 €, au titre de l'aide en faveur du parc locatif public.

Lors de sa séance du 7 décembre 2010, le Conseil Général a approuvé les axes de sa nouvelle politique départementale de l'Habitat en faveur du logement dans le parc public et le parc privé.

L'un des fondamentaux de cette nouvelle politique est notamment la prise en compte des besoins spécifiques en logement des ménages à faibles ressources dans un contexte de baisse de revenus et de situation économique difficile.

Ainsi, la promotion de l'offre la plus sociale (PLAI – Prêt Locatif Aidé d'Intégration) du parc public est soutenue par une aide financière du Département à hauteur de 4 000 € au logement, limitée à 15 logements par opération.

A ce titre, il est proposé au présent rapport 9 opérations (voir tableau joint), financées sur crédits délégués, bénéficiant des mesures liées à la politique départementale de l'habitat pour un total de 200 000 €.

A l'issue de ce vote, le solde d'Autorisation de Programme disponible sur le programme H221 sera de 1 016 730 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et accorder :

- les subventions d'aides à la production de logements familiaux très sociaux suivant la liste jointe en annexe et qui sont à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - natures 20422 et 204162.



Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2012

**Acquisition Foncière - parc public  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AAF04630	<b>COLMAR HABITAT HLM</b> 31-33 rue Sainte Catherine-Colmar-4 logements	16 000,00	Forfait	16 000,00
AAF04631	<b>COLMAR HABITAT HLM</b> 8-10-12-14 rue du Galtz-Wintzenheim-6 logements	24 000,00	Forfait	24 000,00
AAF04632	<b>COLMAR HABITAT HLM</b> 61 route de Lapoutroie-Kaysersberg-7 logements	28 000,00	Forfait	28 000,00
AAF04634	<b>COLMAR HABITAT HLM</b> 15 rue d'Angoulême-Neuf Brisach-5 logements	20 000,00	Forfait	20 000,00
AAF04633	<b>COLMAR HABITAT HLM</b> 2 rue de Weibelambach-Colmar-2 logements	8 000,00	Forfait	8 000,00
AAF04637	<b>HABITATS DE HAUTE-ALSACE</b> 15 rue de la Gendarmerie-Rouffach-4 logements	16 000,00	Forfait	16 000,00
AAF04636	<b>HLM DU NORD EST - IMMO- BILIERE DES CHEMINS DE FER</b> rue de la Fecht-Colmar-5 logements	20 000,00	Forfait	20 000,00
AAF04629	<b>LOGIEST SA</b> rue du Général de Gaulle-Saint-Louis-15 logements	60 000,00	Forfait	60 000,00
AAF04635	<b>NEOLIA</b> rue de Mulhouse-Wittelsheim-2 logements	8 000,00	Forfait	8 000,00
			<b>Total</b>	<b>200 000,00</b>